

Herbicide betteraves

BASF

The Chemical Company

Rebell® T

EN PRÉ-LEVÉE

Le bon choix racinaire



Pourquoi Rebell® T en pré-levée ?

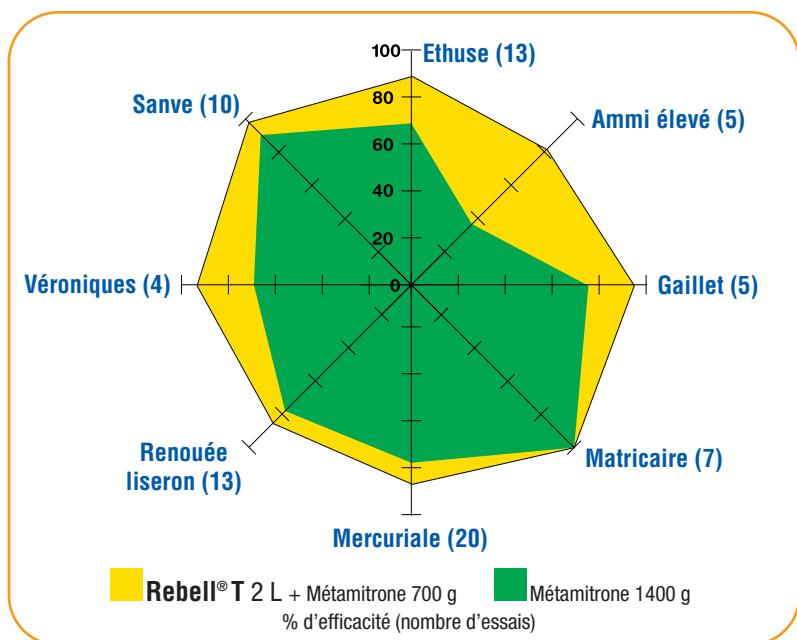
● Bénéfices de la pré-levée

- Efficacité maximale sur ombellifères et matricaires
- Sécurité sur sols se ressuyant lentement
- Gestion de la post-levée facilitée

Rebell® T agit pendant plusieurs semaines. Appliqué sur sol sec, il agit dès le retour des pluies et facilite la gestion des traitements de post-levée.

Rebell® T s'utilise en mélange. L'association Rebell® T + métamitrone 700 g offre l'expérience de plus d'un million d'hectares traités et un très large spectre sur plus de 30 adventices en développement dont ammi élevé, éthuse, gaillet, matricaire, mercuriale, renouée liseron, sanve, vénoriques.

● Efficacité en pré-levée



Ammi élevé



Ethuse



Gaillet



Matricaire



Mercuriale



Renouée liseron



Sanve



Véroniques



Dose Rebell® T : 2 L/ha + 700 g/ha de métamitrone

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Herbicide betteraves



Rebell® T

EN POST-LEVÉE

**Le partenaire indispensable
des produits de contact**



Pourquoi Rebell® T en post-levée ?

- **La référence technico-économique sur mercuriales, ombellifères, renouées liseron, gaillets, sanves, véroniques.**

Comment s'utilise-t-il ?

- Mercuriales et ombellifères : BTRV⁽¹⁾ et BTRSV⁽²⁾ (3 à 5 passages) offrent un très haut niveau d'efficacité en post-levée.
- Pour B, T, S et V, ajuster les doses selon les recommandations ITB et respecter les précautions d'emploi.
- Traiter le matin (hygrométrie, absence de vent), tous les 6 à 10 jours sur adventices jeunes (stade cotylédons à 2 feuilles).

Qu'est-ce que Rebell® T ?

- **Rebell® T** : Marque déposée BASF
- **Autorisation de vente** : n° 9000834
- **Composition** : 60 g/L de quinmérac + 360 g/L de chloridazone.
- **Formulation** : Suspension concentrée
- **Classement toxicologique** :
 - Xi : Irritant
 - R36/38 : Irritant pour les yeux et pour la peau
 - R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques
- **Usages et doses autorisées** sur betteraves industrielles et fourragères : 7 L/ha
- **Distance par rapport au point d'eau – ZNT** : Ne pas traiter à moins de 5 mètres d'un point d'eau.
- **Autres autorisations** : Cultures porte-graines mineures betteraves potagères, poirée et épinard : 3,5 L/ha (se référer aux préconisations FNAMS).

Dose Rebell® T : 1 L/ha

	BTRV ⁽¹⁾	BTRSV ⁽²⁾
Amarante	■	■
Agrostis	■	■
Ambroisie	■	■
Ammi élevé	■	■
Atriplex	■	■
Capselle	■	■
Chenopode	■	■
Coquelicot	■	■
Éthuse	■	■
Euphorbe	■	■
Fumeterre	■	■
Gaillet gratteron	■	■
Lamiers	■	■
Laiteron des champs	■	■
Lampsane	■	■
Matricaire	■	■
Mercuriale	■	■
Morelle	■	■
Mouron des oiseaux	■	■
Mouron des champs	■	■
Ortie royale	■	■
Pâturnir annuel	■	■
Pensée sauvage	■	■
Ravenelle	■	■
Renouée liseron	■	■
Renouée persicaire	■	■
Renouée des oiseaux	■	■
Repousses de colza	■	■
Sanve	■	■
Véroniques	■	■
Vulpin	■	■

- Très efficace : 90 - 100%
- Efficace : 80 - 90%
- Moyennement efficace : 60 - 80%

(1) Dès 80 % des betteraves au stade cotylédons.

(2) À partir du T2 de post avec 100 % des betteraves levées. Ajout de S à BTRV recommandé en cas de temps sec en post sur ombellifères et mercuriales.

BASF Agro S.A.S. - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - Tél. 04 72 32 45 45

Retrouvez l'ensemble de nos informations produits sur : www.bASF-agro.fr N°Azur 0 810 02 30 33

PRIX APPEL LOCAL

Nouveau Monde DDB - 387 589 161 RCS Lyon. © Rebell® marque déposée BASF. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Edition d'avril 2006. Annulé et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Illustrations : O. Le Discot. 27BETHBED0306R - BAS507